



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
de la séance du 22 janvier 2015

| Membres | Membres en exercice | Membres présents | dont titulaires | dont suppléants |
|---------|---------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| 132     | 132                 | 69               | 62              | 7               |

Etaient présents :

Membres du Bureau :

|                    |              |           |                           |              |            |             |               |
|--------------------|--------------|-----------|---------------------------|--------------|------------|-------------|---------------|
| TRESSANGE          | WEBER        | Jean-Paul | Président                 |              |            |             |               |
| THIONVILLE         | CHRISTNACKER | Daniel    | 2e vice-président         | KIRSCHNAUMEN | GEORGES    | Gérard      | 6° assesseur  |
| KERLING LES SIERCK | TOURRET      | Frédéric  | 3e vice-président         | GUENANGE     | UNTEREINER | Alain       | 7° assesseur  |
| MERSCHWEILLER      | BREIT        | René      | 4° vice-président         | AUMETZ       | RENNIE     | Madeleine   | 8° assesseur  |
| YUTZ               | MEYER        | Charles   | 5° vice-président         | THIONVILLE   | TERVER     | Joseph      | 11° assesseur |
| FLORANGE           | FERRIER      | Roland    | 1 <sup>er</sup> assesseur | MANOM        | GAILLOT    | Jean-Luc    | 10° assesseur |
| VITRY SUR ORNE     | MOUGIN       | Christian | 4e assesseur              | LOUDRENNES   | CHAUMIER   | Claude Eric | 12° assesseur |

Etaient présents :

Délégués titulaires :

|            |           |                    |  |             |              |                        |
|------------|-----------|--------------------|--|-------------|--------------|------------------------|
| FOSSO      | Antoine   | ALGRANGE           |  | RICCI       | Françoise    | LAUNSTROFF             |
| NOAL       | Frédéric  | ALGRANGE           |  | COMPE       | Patrick      | LOMMERANGE             |
| KOGOVSSEK  | David     | AUMETZ             |  | LEUVREY     | Jacky        | LUTTANGE               |
| GHAMO      | Fernando  | BASSE-HAM          |  | JOYEUX      | Robert       | MANDEREN               |
| CAFFENNE   | Henri     | BERTRANGE          |  | SANSALONE   | Carmelo      | MANOM                  |
| FILLMANN   | Alain     | BOUSSE             |  | PERRIN      | Bernard      | METZERVISSE            |
| SCHLINCKER | Bernard   | BUDING             |  | LACAVA      | Salvatore    | MOYEUVE-GRANDE         |
| ZENNER     | René      | ELZANGE            |  | PANAROTTO   | Pierre       | MOYEUVE-GRANDE         |
| STEICHEN   | Christian | FAMECK             |  | MAISONNEUVE | Patrick      | NEUFCHEF               |
| EBERHART   | Pascal    | FAMECK             |  | NIOGRET     | Bertrand     | NEUFCHEF               |
| NADE       | Xavier    | FLASTROFF          |  | FRANCO      | Noé          | NILVANGE               |
| CAVALLI    | Guy       | FLORANGE           |  | KLAINE      | Daniel       | NILVANGE               |
| MARTIN     | Jean-Eric | FONTOY             |  | GAVAZZI     | Angel        | OTTANGE                |
| MAOUCHI    | Fatah     | FONTOY             |  | SCHOSSELER  | Sébastien    | RANGUEVAUX             |
| NIDERCORN  | Marc      | GRINDORFF-BIZING   |  | GUERIN      | Max          | RICHEMONT              |
| BALLAND    | Eric      | GUENANGE           |  | BRUZZESE    | Tony         | ROSSELANGE             |
| NIDERCORN  | Raymond   | HALSTROFF          |  | WEILER      | Jean-Paul    | ROSSELANGE             |
| FRANCIONI  | Jordan    | HAYANGE            |  | BALTAZAR    | Norberto     | RURANGE-LES-THIONVILLE |
| FOUSSE     | Louis     | HUNTING            |  | KRIER       | Roland       | RUSSANGE               |
| MARQUET    | François  | ILLANGE            |  | OSTER       | Alain        | SEREMANGE-ERZANGE      |
| KIEFFER    | Jean      | KEDANGE-SUR-CANNER |  | POJER       | Marie-France | SEREMANGE-ERZANGE      |
| MENEGOZ    | Michel    | KEMPLICH           |  | GONNET      | Joël         | SIERCK-LES-BAINS       |
| DEGENEVE   | Denis     | KIRSCH-LES-SIERCK  |  | CLEMENT     | Yves         | THIONVILLE             |
| BECKER     | Patrick   | KUNTZIG            |  | VEINNANT    | Bernard      | BASSE-HAM              |
| HANN       | Patrick   | LAUMESFELD         |  |             |              |                        |

Délégués suppléants :

|         |            |                 |           |          |          |
|---------|------------|-----------------|-----------|----------|----------|
| GUERIN  | Christophe | BERTRANGE       | VEINNANT  | Olivier  | RUSTROFF |
| HENTZEN | Didier     | CONTZ-LES-BAINS | ENGELMANN | Danielle | YUTZ     |
| IACUZZO | Dominique  | KLANG           | GRUNEWALD | Pierre   | YUTZ     |
| SAUSY   | Aimé       | MONTENACH       |           |          |          |

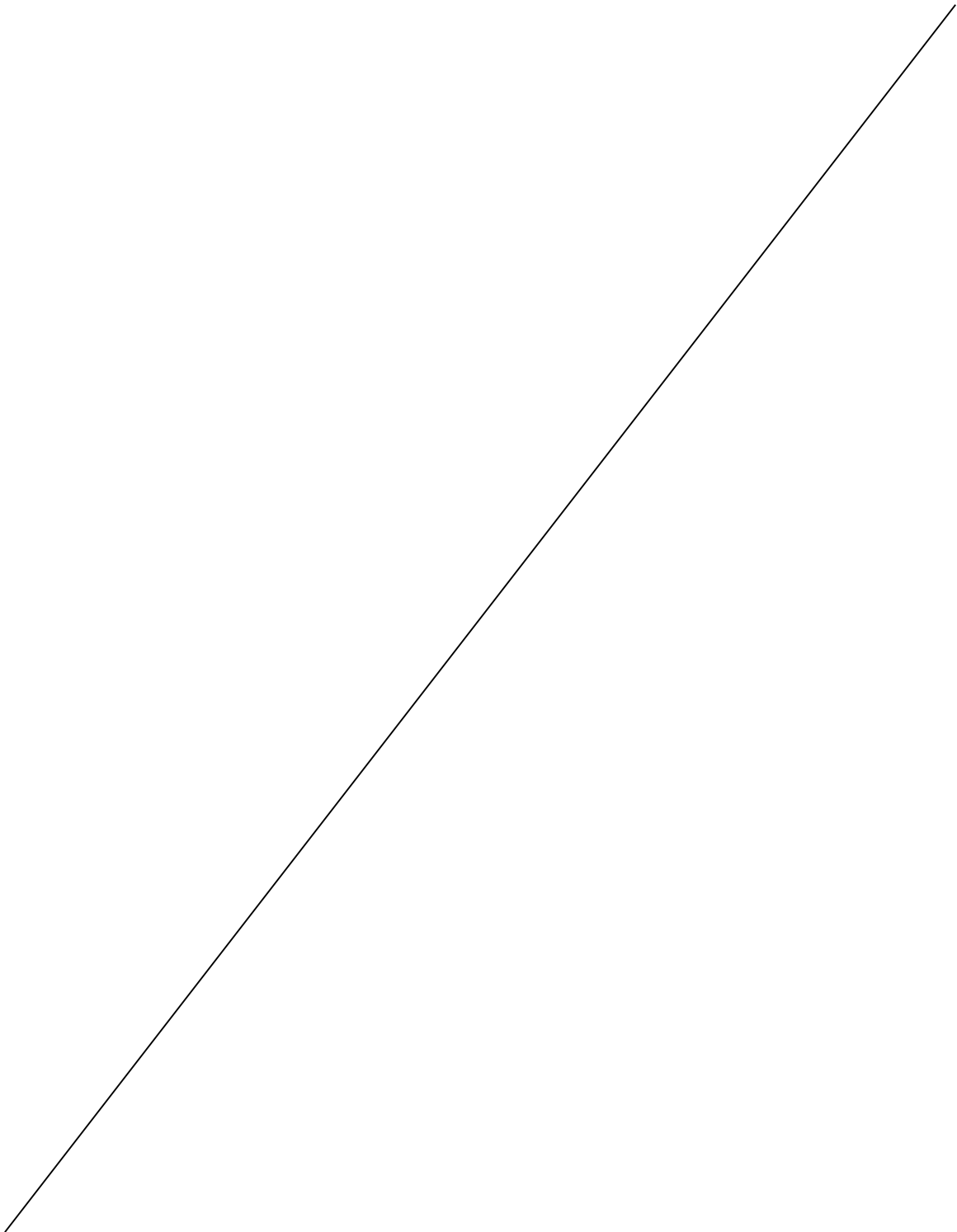
Sont excusés et ont donné procuration : M. Roger TIRLICIEN à M. Pierre PANAROTTO, M. Philippe SLENDZAK à M. Charles MEYER , Mme Martine GRANDPIERRE-DROUARD à M. Daniel CHRISTNACKER, Mme Patricia RENAUX à M. Yves CLEMENT, M. Franck LARSONNIER à M. Alain FILLMANN, M. Fabien ENGELMANN à M. Jordan FRANCONI, M. Alain STEINER à M. Christian STEICHEN, Mme Brigitte SCHNEIDER à M. Joseph TERVER, M. Gilles BERTONI à M. Angel GAVAZZI, M. Jean-Guy MAGARD à Mme Françoise RICCI, M. Daniel DELLA LIBERA à M. Roland FERRIER

Sont excusés : M. Henri MULLER, M. Gilles CHEVALIER, M. Gilles PICAUDE, Mme Christelle MAUJEAN, M. Gilbert REISTROFFER, M. Patrick HIPPERT, M. Florian DARQUES, M. Jean PASTOR, M. Sébastien ALBOUZE, M. Remy SADDOCO, M. Michel GROSJEAN, M. Alain FRITZ, M. Hervé WAX, M. Michel FILBING, M. Eric COLLET, M. Yves DILLIER, M. Jérôme DEVELLE

Assistaient en outre : M. Philippe ROUSTAN, Mmes Liliane FELLY, Bernadette VIEUSANGE, Karine THIRY.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 27 janvier 2015, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).



M. le Président ouvre la séance à 18 h 15 en indiquant que le quorum est atteint.

M. le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

### 1) Compte Administratif 2014

Monsieur le Président indique que le compte administratif 2014 est présenté avant le budget primitif 2015 de manière à permettre la reprise immédiate des résultats antérieurs.

En section d'investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 1.176.914,19 euros et les recettes à hauteur de 1.174.968,39 euros. Il en résulte un solde annuel déficitaire de -1.945,80 euros et un solde cumulé déficitaire de -18.995,50 euros. Ces chiffres s'expliquent en grande partie par la comptabilisation, depuis 2006, des subventions versées aux communes, en dépenses d'investissement. Celles-ci représentent en effet 815.029,39 euros pour ce qui concerne la redevance R2 et 300.000,00 euros pour les subventions d'effacement de réseaux.

L'exercice 2014 se distingue par le versement d'une subvention complémentaire financée par fonds propres du syndicat pour les travaux d'effacement de réseaux (30.000,- euros) et par le versement de la somme de 30.000,- euros au concessionnaire, pour la réalisation de la 4<sup>e</sup> tranche de travaux de sécurisation de réseaux.

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 1.243.433,05 euros et les recettes à 1.259.462,56 euros, d'où un solde excédentaire de 16.029,51 euros, qui porte l'excédent cumulé à 80.343,16 euros. L'importance des recettes et dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par l'encaissement des redevances versées par le concessionnaire en recettes de fonctionnement et par l'amortissement des subventions versées aux communes (1.147.968,39 euros en dépenses).

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte administratif, ainsi que sur le compte de gestion du Receveur Municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le Président quitte la séance et cède la parole à M. Frédéric Tourret, 3<sup>ème</sup> Vice-Président. Après délibération, le Comité, hors la présence du Président, adopte à l'unanimité le compte administratif 2014 et le compte de gestion du Receveur Municipal dont les écritures concordent.

### 2) Affectation du résultat

Monsieur le Président indique que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, oblige les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le document budgétaire de l'exercice suivant.

La section de fonctionnement s'est soldée en 2014 par un excédent de 16.029,51 euros. Celui-ci s'ajoute à l'excédent antérieur reporté et conduit à un résultat cumulé excédentaire de :

$$16.029,51 + 64.313,65 = 80.343,16 \text{ euros}$$

La section d'investissement s'est soldée en 2014 par un déficit de -1.945,80 euros qui s'ajoute au déficit antérieur reporté et conduit à un solde cumulé déficitaire de :

$$-1.945,80 - 17.049,70 = -18.995,50 \text{ euros}$$

Il est proposé au comité syndical d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement au financement de la section d'investissement, à un niveau sensiblement équivalent au virement prévu en 2014, soit 31.000 euros. Ce crédit sera imputé en 2015 en recettes d'investissement sur le compte 1068. Le solde, 49.343,16 euros sera conservé en recettes de fonctionnement, sur le compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2014.

Le Comité syndical après délibération décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement au financement de la section d'investissement, à hauteur du virement prévu en 2014, soit 31.000 euros. Ce crédit sera imputé en 2015 en recettes d'investissement sur le compte 1068. Le solde, 49.343,16 euros sera conservé en recettes de fonctionnement, sur le compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

### 3) Budget Primitif 2015

Monsieur Daniel Christnacker, 2<sup>e</sup> vice-président indique que le Budget primitif de l'exercice 2015 s'équilibre à hauteur de 1.755.643,16 euros en section de fonctionnement et de 1.633.605,35 euros en section d'investissement.

Il est entièrement financé par les redevances versées par le concessionnaire, sans aucune contribution des communes membres.

La section d'investissement est financée principalement grâce aux recettes provenant de l'amortissement des subventions versées aux communes et à l'affectation du résultat antérieur.

La section de fonctionnement doit son importance aux subventions encaissées auprès du concessionnaire. Celles-ci permettent de financer les dotations d'amortissement des subventions versées aux communes, inscrites en section d'investissement.

La redevance R2 est prévue en dépenses et recettes pour des montants supérieurs, par prudence, à ceux connus à ce jour, compte tenu des aléas qui subsistent encore quant au montant définitif de la subvention.

Compte tenu de l'achèvement du programme de sécurisation des réseaux dans le secteur de la Canner, plus aucun crédit n'est prévu à ce titre.

Les subventions pour effacement de réseaux sont évaluées à hauteur de la contribution annuelle du concessionnaire, soit 300.000 euros.

Une subvention d'équipement pourrait être exceptionnellement versée aux communes pour un montant de 65.448 euros, selon des modalités restant à définir.

Le Comité syndical voudra bien :

- se prononcer sur le budget 2015, dont le détail est annexé au rapport,
- décider le versement aux communes d'une subvention d'équipement de 65.448 euros, selon les modalités que le comité syndical définira.

Le Comité, après délibération adopte à l'unanimité le budget primitif 2015 et autorise le versement aux communes d'une subvention complémentaire de 65.448 euros, selon les modalités qui restent à définir.

4) Avenant à la convention de concession – art.8

Monsieur le Président indique que la convention de concession liant le SISCODIPE à ERDF prévoit que l'enveloppe financière consacrée à l'effacement des réseaux électriques fait l'objet d'une révision annuelle.

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant et les modalités de règlement de la contribution annuelle du concessionnaire au titre de l'article 8 du cahier des charges pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015. La participation du concessionnaire est fixée à hauteur de 300.000,- euros.

Le Comité Syndical invité à se prononcer sur ce nouvel avenant à conclure avec ERDF pour l'année 2015 adopte à l'unanimité les propositions du présent rapport et autorise M. le Président à signer ledit avenant

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Et ont signé les membres présents :

Le Président

